



PRIME INTERESSEMENT ET CCV



Chaque année, au plus tard pour fin mars avant le versement des salaires et traitements, la direction générale nous informe des montants des primes intéressement pour les agents de droit privé et du complément collectif variable pour les agents de droit public. Ces primes seront versées fin mars 2025.



Une nouvelle fois, la CGT rappelle à la direction la possibilité que ces budgets soient consacrés à une nécessaire et légitime augmentation générale de nos salaires et traitements !!!

Surtout que ces primes sont proratisées et pénalisent les collègues en temps partiel et en arrêt maladie.

Pour les agents de droit privé, la prime intéressement sera de 481 euros

Pour les agents de droit public le CCV sera de 1202 euros

La prochaine négociation avec la DG sur les salaires débute le 3 avril 2025.

METTONS LA PRESSION lors de la grève du 1er avril !

[Cliquez ici pour nous contacter](#)

Flashez ce QR code pour vous syndiquer

